

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL ORDRE DU JOUR

DATE : 14 septembre 2020
HEURE : 20 h
LIEU : Salle du conseil de l'hôtel de ville

1. Ouverture de séance
2. Vérification et acceptation de l'ordre du jour
3. Questions de l'auditoire
 - 3.1.
 - 3.2.
 - 3.3.
4. Correspondances
 - 4.1.
 - 4.2.
 - 4.3.

5. **GREFFE**

- 5.1. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 août 2020 à 20h00
- 5.2. Affaires découlant du procès-verbal
- 5.3. Adoption du règlement numéro 1787-2020 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Marie numéro 1390-2007 afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé
- 5.4. Adoption du règlement numéro 1788-2020 intitulé « règlement de concordance entre le règlement de zonage numéro 1391-2007 et le règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Nouvelle-Beauce (règlement numéro 400-11-219), visant à modifier l'annexe 1, « Plan de zonage – carte PZ-1 », « Plan de zonage – carte PZ-2 » et « Grille des usages et des spécifications », plus particulièrement ❶ en agrandissant la zone 106 à même une partie de la zone 525 (prolongement est de l'avenue du Bois-Joli) ❷ en agrandissant la zone 128 à même une partie de la zone 503 (prolongement est de la rue Honorius-Gagnon) et ❸ en créant la nouvelle zone 414 à même une partie de la zone 313 (bretelle Cameron de l'autoroute 73) et d'y autoriser les usages « Parc » à l'intérieur du groupe « Culturel, récréatif, loisirs », « Infrastructures » à l'intérieur du groupe « Institutionnel, public » et « Service et aménagement pour transport » à l'intérieur du groupe « Transport, communications »
- 5.5. Adoption du règlement numéro 1789-2020 intitulé « règlement de concordance entre le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements et le règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Nouvelle-Beauce (règlement numéro 402-01-2020), visant à modifier l'article 19.2.1 intitulé « Normes relatives aux zones inondables de grand courant (0-20 ans) », visant plus particulièrement à ajouter, dans la liste des ouvrages permis en zone inondable 0-20 ans de la rivière Chaudière, les mesures d'immunisation pour l'entreprise Boulangerie Vachon inc. »
- 5.6. Adoption du second projet du règlement numéro 1790-2020 amendement le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements, et plus particulièrement afin de modifier l'annexe 1, « Plan de zonage du secteur urbain – carte PZ-2 » et « Grille des usages et des spécifications », de façon à agrandir la zone 411 à même la totalité de la zone commerciale 209 ainsi qu'une partie de la zone résidentielle 180 (lots 2 961 585, 2 961 586 ainsi que la partie du lot 2 961 516 située entre la limite arrière des lots 2 961 585 et 2 961 586 et la limite sud-ouest du périmètre urbain) et d'y ajouter un nouvel usage, soit « Infrastructures » à l'intérieur du groupe « Institutionnel, public »

- 5.7. Adoption du second projet du règlement numéro 1791-2020 amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements, et plus particulièrement afin de ● modifier l'annexe 1, « Plan de zonage du secteur urbain – carte PZ-2 » et « Grille des usages et des spécifications », du développement domiciliaire des promoteurs *Immeubles Mel-Voie inc. et messieurs Georges et Jean Provost*, en créant la zone 169N à même une partie des zones 116 et 169M afin d'y inclure certaines propriétés bornant le côté nord-est de la rue André-Giguère, entre les avenues Saint-Joseph et Saint-Alfred, et autorisant à l'intérieur de la nouvelle zone 169N les usages et conditions d'implantation ainsi qu'en modifiant les usages et spécifications du groupe « Services » de la zone 169M et de ● modifier l'annexe 1, « Grille des usages et des spécifications », des zones 169J, 169K et 169L afin d'autoriser uniquement la note 1 intitulée « À l'intérieur d'un bâtiment résidentiel et bifamilial seulement, sans entreposage extérieur » à l'intérieur des usages « Finances », « Assurances, immobilier », « Personnels », « D'affaires » et « Professionnels » et de retirer l'usage « De réparations » du groupe « Services »
- 5.8. Projet du règlement numéro 1792-2020 amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements, et plus particulièrement afin de modifier les conditions d'implantation de l'annexe 1, « Grille des usages et des spécifications » de la zone 169M (partie résiduelle résultant du règlement de zonage numéro 1791-2020 du développement domiciliaire des promoteurs *Immeubles Mel-Voie inc. ainsi que messieurs Georges et Jean Provost*)
 - 5.8.1. Avis de motion et dépôt du premier projet du règlement
 - 5.8.2. Résolution adoptant le premier projet du règlement numéro 1792-2020 et autorisant la tenue d'une séance d'information et de consultation publique ainsi qu'une consultation écrite
- 5.9. Octroi d'un contrat pour la numérisation de documents municipaux
- 5.10. Acquisition de la propriété sise au 339 avenue Saint-Jean (lot 2 961 031 du Cadastre du Québec) et nomination du notaire
- 5.11.
- 5.12.
- 5.13.

6. FINANCES ET ADMINISTRATION

- 6.1. Acceptation des comptes pour la période du 17 août au 13 septembre 2020
- 6.2. Règlement numéro 1481-2010 / réalisation complète de l'objet à un coût moindre et appropriation d'une source de financement versée comptant non prévue au règlement original tel que modifié par les résolutions numéros 2010-04-180 et 2017-12-821
- 6.3. Règlement numéro 1757-2019 décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition de terrains ainsi qu'un emprunt de 630 000,00 \$ / modification du titre ainsi que des articles 2 et 3 visant à augmenter la dépense et à approprier une source de financement versée comptant
- 6.4. Modification de la source de financement de la dépense autorisée par la résolution numéro 2020-05-358 liée aux réparations dues à un bris important à l'usine d'eau potable
- 6.5. Achat de trois (3) portables incluant leurs accessoires ainsi que trois (3) stations d'accueil supplémentaires financés à même le fonds de roulement
- 6.6. Remplacement du panneau de contrôle du système d'alarme incendie du Centre Caztel
- 6.7. Signatures d'un contrat de trois (3) ans pour un lien téléphonique de type RNIS-IDP Voix pour le système téléphonique de la Ville
- 6.8. Amendement au contrat avec *Telus* pour l'accès Internet 25/5 pour l'immeuble sis au 1033 boulevard Vachon Nord effectif jusqu'à la fin du contrat se terminant le 2 mai 2021
- 6.9. Achat des licences « SFM – Dette » et « SFM – Simulation de la dette » financées à même le fonds de roulement
- 6.10. Acceptation de la liste des modifications budgétaires numéro 02-2020
- 6.11.
- 6.12.
- 6.13.

7. URBANISME

- 7.1. Résolution autorisant la publication d'un avis fixant une séance d'information (13 octobre 2020 à 19h45) et permettant aux personnes intéressées de se faire entendre en transmettant des questions ou observations relativement à cinq (5) demandes de dérogations mineures, soit :
 - 7.1.1. Propriété projetée au 681 avenue Saint-Jean
Lot : 6 158 584 du Cadastre du Québec
Dérogation : Permettre que la façade de la résidence projetée soit orientée vers la vallée (côté droit du terrain), contrairement à ce qui est stipulé aux articles 14.4 et 23.3.2a) du règlement de zonage numéro 1391-2007 qui oblige tout nouveau bâtiment principal situé dans le

périmètre d'urbanisation à avoir façade sur une voie publique ou privée et ainsi, faire face à la ligne de rue

- 7.1.2. Propriété sise au 1490 route du Président-Kennedy Nord
Lot : 6 357 139 du Cadastre du Québec
Dérogation : Permettre, pour la construction d'un des immeubles locatifs de l'ensemble immobilier, que la marge de recul arrière soit de 5,48 au lieu de la marge de recul de 5,67 mètres autorisée par la résolution numéro 2020-03-184 adoptée le 9 mars 2020, et ce, en raison de l'installation d'une ligne électrique le long de la ligne latérale droite du terrain
- 7.1.3. Propriété sise au 1500 rue des Cèdres
Lot : 3 252 788 du Cadastre du Québec
Dérogation : Permettre, pour la construction d'une habitation jumelée, le morcellement du lot dont la profondeur du lot #2 (propriété projetée au 287 avenue des Chênes) est de 28,28 mètres (dossier 60224 de l'arpenteur-géomètre Caroline Huard) au lieu d'un minimum de 30,0 mètres, tel qu'exigé à l'article 4.4.4a) du règlement sur les lotissements numéro 1392-2007
- 7.1.4. Propriété sise au 509 avenue des Cormiers
Lot : 3 252 788 du Cadastre du Québec
Dérogation : Reconnaître la marge latérale gauche de la résidence à 1,77 mètre au lieu d'un minimum de 2,0 mètres, tel qu'exigé à l'article 23.3.2b) du règlement de zonage numéro 1391-2007
- 7.1.5. Propriété sise au 528 boulevard Lamontagne
Lot : 3 580 306 du Cadastre du Québec
Dérogation : Permettre, pour la résidence unifamiliale isolée, la construction d'un second bâtiment secondaire d'une superficie de 4,5 mètres carrés, portant ainsi la superficie totale des bâtiments secondaires à 62,5 mètres carrés, au lieu d'un maximum de 58,0 mètres carrés autorisé par la résolution numéro 2020-06-389 adoptée le 8 juin 2020
- 7.2. Résolution autorisant la démolition, à l'intérieur du périmètre urbain, du bâtiment sis aux 1393-1395 rue Notre-Dame Nord sur le lot 3 252 604 du Cadastre du Québec
- 7.3. Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents (décret n° 403-2019) / engagement de la Ville visant l'acquisition de propriétés et nomination de notaire
 - 7.3.1. Mandat au notaire Me Claude Voyer
 - 7.3.1.1. Propriété sise aux 867-869 rue Notre-Dame Sud (lot 2 961 584 du Cadastre du Québec)
 - 7.3.1.2. Propriété sise au 875 rue Notre-Dame Sud (lot 2 961 656 du Cadastre du Québec)
 - 7.3.2. Mandat au notaire Me Marie-Claude Giguère
 - 7.3.2.1. Propriété sise au 265 rue Saint-Antoine (lot 2 960 895 du Cadastre du Québec)
- 7.4. CPTAQ / ED Autos (Beauce) inc.
- 7.5. CPTAQ / Lucie Massicotte et Étienne Labbé
- 7.6. Projet d'immunisation de l'immeuble sis au 380 rue Notre-Dame Nord et situé à l'intérieur du PIIA dans une partie du centre-ville
- 7.7. Projet de construction d'une habitation de type unifamilial sur le lot 5 507 272 situé à l'intérieur du PIIA dans une partie du boulevard Lamontagne
- 7.8.
- 7.9.
- 7.10.

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1. Centre Caztel / ratification de l'embauche de personnel, saison des glaces 2020-2021
 - 8.1.1. Secteur aréna (modification des résolutions numéros 2020-08-490, 2020-08-491, 2020-08-492 et annulation de la résolution numéro 2020-08-507)
 - 8.1.2. Secteur bar
 - 8.1.3. Préposées au banquet et/ou au vestiaire
- 8.2. Ratification de l'embauche et embauche de personnel / école de patinage – saison des glaces 2020-2021
- 8.3. Embauche de personnel / Programme automne 2020

- 8.4. Officialisation de la nomination d'un bénévole émérite oeuvrant au sein de la Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau
- 8.5. Signatures de l'addenda à l'entente avec la *Maison de la Famille Nouvelle-Beauce* valide jusqu'au 31 décembre 2020
- 8.6. Programme d'intégration à l'emploi d'animateur (PIEA) / attribution de bourses d'encouragement à l'animation
- 8.7. Changement de statut d'une commis à la bibliothèque
- 8.8. Embauche de deux (2) commis à la bibliothèque à temps partiel
- 8.9. Bibliothèque Honorius-Provost / modification de l'horaire régulier en temps de pandémie
- 8.10. Adoption des critères d'admissibilité, des règles de fonctionnement et d'acquisition dans le cadre de l'exposition collective « Perceptions »
- 8.11. Centre Caztel / modifications temporaires au cadre de gestion en période de pandémie
- 8.12. Autorisation du dépôt d'une offre de stage en loisir, culture et tourisme pour l'hiver 2021
- 8.13.
- 8.14.
- 8.15.

9. INGÉNIERIE

- 9.1. Acceptation des soumissions pour les travaux de construction de la station de pompage SP-7 – route Chassé
- 9.2. Autorisation d'aller en appel d'offres public et par voie électronique pour les travaux de démolition de l'immeuble sis au 700 rue Notre-Dame Nord
- 9.3. Travaux de modification au terrassement du surpresseur du secteur Ouest (325 avenue du Versant)
- 9.4. Travaux de réfection des services municipaux de la route Chassé / déplacement de la ligne téléphonique
- 9.5. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – appel d'offres #CHI-20212022 pour l'achat d'Hypochlorite de sodium utilisé pour le traitement des eaux pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022
- 9.6. Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour l'entretien ménager du garage municipal pour les années 2021 et 2022
- 9.7. Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour l'entretien ménager de l'édifice sis au 640 route Cameron (CIME) pour l'année 2021
- 9.8. Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour l'entretien ménager du Centre Caztel pour l'année 2021
- 9.9. Travaux de réfection de voirie du rang Saint-Gabriel Sud et de la route Carter / autorisation et ratification du coût excédentaire de l'ordre de changement #1
- 9.10.
- 9.11.
- 9.12.

10. TRAVAUX PUBLICS

- 10.1. *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)*, volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)* / Dépôt du projet de réfection de la structure de chaussée et asphaltage d'une partie du rang Saint-Gabriel Nord (entre le chemin de Desserte et la fin du rang Saint-Gabriel Nord) et du chemin de Desserte (entre le rang Saint-Gabriel Nord et les limites de la municipalité de Scott)
- 10.2. Propriété sise au 2777 rang Saint-Gabriel Sud / signatures de l'entente intermunicipale intervenue avec la Municipalité de Saints-Anges afin d'assurer le service de déneigement (grattage, soufflage et épandage d'abrasifs) sur une portion du rang Saint-Gabriel Sud pour les périodes hivernales 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023
- 10.3. Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour les travaux de gainage de la conduite d'aqueduc sur la route Cameron entre le boulevard Vachon Nord et le boulevard des Peupliers ainsi qu'entre la rue des Tilleuls et la rue Notre-Dame Nord
- 10.4. Travaux de peinture de la tôle et des portes de garage de l'immeuble sis au 484 boulevard Lamontagne (garage municipal)
- 10.5. Mise en place d'un tuyau d'aqueduc dans la servitude d'aqueduc et d'égout existante en faveur de la Ville (lot 6 351 683 du Cadastre du Québec) / autorisation et financement des travaux
- 10.6. Travaux de forage directionnel pour le branchement de service du nouveau dépanneur Shell au 1111 boulevard Vachon Nord / autorisation et financement des travaux

- 10.7.
- 10.8.
- 10.9.

11. SÉCURITÉ INCENDIE

- 11.1. Changement de statut d'un pompier réserviste
- 11.2. Achat d'un ventilateur à pression positive à batterie pour le Service de sécurité incendie
- 11.3. Achat de deux (2) barrières d'eau pour le Service de sécurité incendie
- 11.4. Embauche d'un pompier réserviste à temps partiel
- 11.5.
- 11.6.

12. DIRECTION GÉNÉRALE

- 12.1. Acquisition de l'immeuble sis au 700 rue Notre-Dame Nord identifié par le lot 3 253 266 du Cadastre du Québec ainsi que du terrain vacant identifié par le lot 3 253 257 du Cadastre du Québec / nomination d'un notaire
 - 12.2. Programme de décontamination et de valorisation des terrains – Phase 2 / dépôt du projet de décontamination des lots 5 924 043 et 5 924 044 du Cadastre du Québec
 - 12.3. Adhésion à l'entente entre *l'Union des municipalités du Québec (UMQ)* et *Énergir, S.E.C.*
 - 12.4. Mandat au *Carrefour du Capital humain (CCH)* / évaluation du maintien de l'équité salariale
 - 12.5. Embauche d'une secrétaire multiservice à temps complet
 - 12.6. Signatures d'une lettre d'entente avec le *Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD)* et nomination de deux (2) chefs d'équipe au Service des travaux publics
 - 12.7.
 - 12.8.
 - 12.9.
 - 12.10.
13. Questions de l'auditoire
14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

/CF